SENSEI

Aide et accompagnement de la personne et sa famille - Île-de-France

Téléphone : 0962051120
Courriel : contact@sensei-educ.fr
Site internet : https://sensei-educ.fr/

Informations sur le service

Statut juridique	Service mandataire (le particulier est l'employeur)
Zone géographique concernée	Paris - 75, Seine-et-Marne - 77, Yvelines - 78, Essonne - 91, Hauts-de-Seine - 92, Seine-Saint-Denis - 93 , Val-de-Marne - 94, Val-d'Oise - 95, Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, France
Age du public concerné	De 6-20
Service(s) proposé(s)	Aide aux devoirs, Accompagnement scolaire
Profil des professionnels	Éducateur spécialisé, Moniteur éducateur, Enseignant, Autre
Autre(s) profil(s)	AESH
Formation et sensibilisation des professionnels à l'autisme	Les professionnels intervenant auprès d'élèves avec TSA sont sélectionnés en fonction de leur formation, de leur expérience et de leur connaissance des troubles du spectre de l'autisme. SENSEI privilégie notamment les enseignants, éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs et AESH ayant une expérience concrète de l'accompagnement de personnes autistes. Une attention particulière est portée à la connaissance des particularités sensorielles et cognitives, des besoins de communication, de la structuration des apprentissages, ainsi qu'aux outils et approches adaptés. Le profil et l'expérience du professionnel sont systématiquement étudiés en fonction des besoins spécifiques de l'élève avant toute mise en relation.
Expérience professionnelle des intervenants auprès des personnes avec autisme	SENSEI sélectionne prioritairement des professionnels disposant d'une expérience préalable auprès d'enfants et d'adolescents avec TSA : éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, AESH et enseignants expérimentés. Les expériences peuvent avoir été acquises en milieu

	scolaire, médico-social, associatif ou dans le cadre d'accompagnements individuels à domicile. Lors de la sélection, nous vérifions l'adéquation entre l'expérience de l'intervenant et le profil de l'élève (niveau d'autonomie, communication, particularités sensorielles, besoins pédagogiques et éventuels troubles associés). L'attribution d'un intervenant est ainsi réalisée au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant ou adolescent.
Service spécialisé	Autisme
Modalités d'intervention	Journée, Week-end
Minimum d'heures d'intervention	1h
Modalités de paiement	Éligible à la PCH, CESU
Tarif des interventions	25 € de l'heure de reste à charge après l'Avance immédiate du crédit d'impôt.